

Plan d'actions Biodiversité

Restauration écologique du site des Terres du Moulin à Vent Anneville-Ambourville - Bardouville

Conseil de l'estuaire du 25 octobre 2018

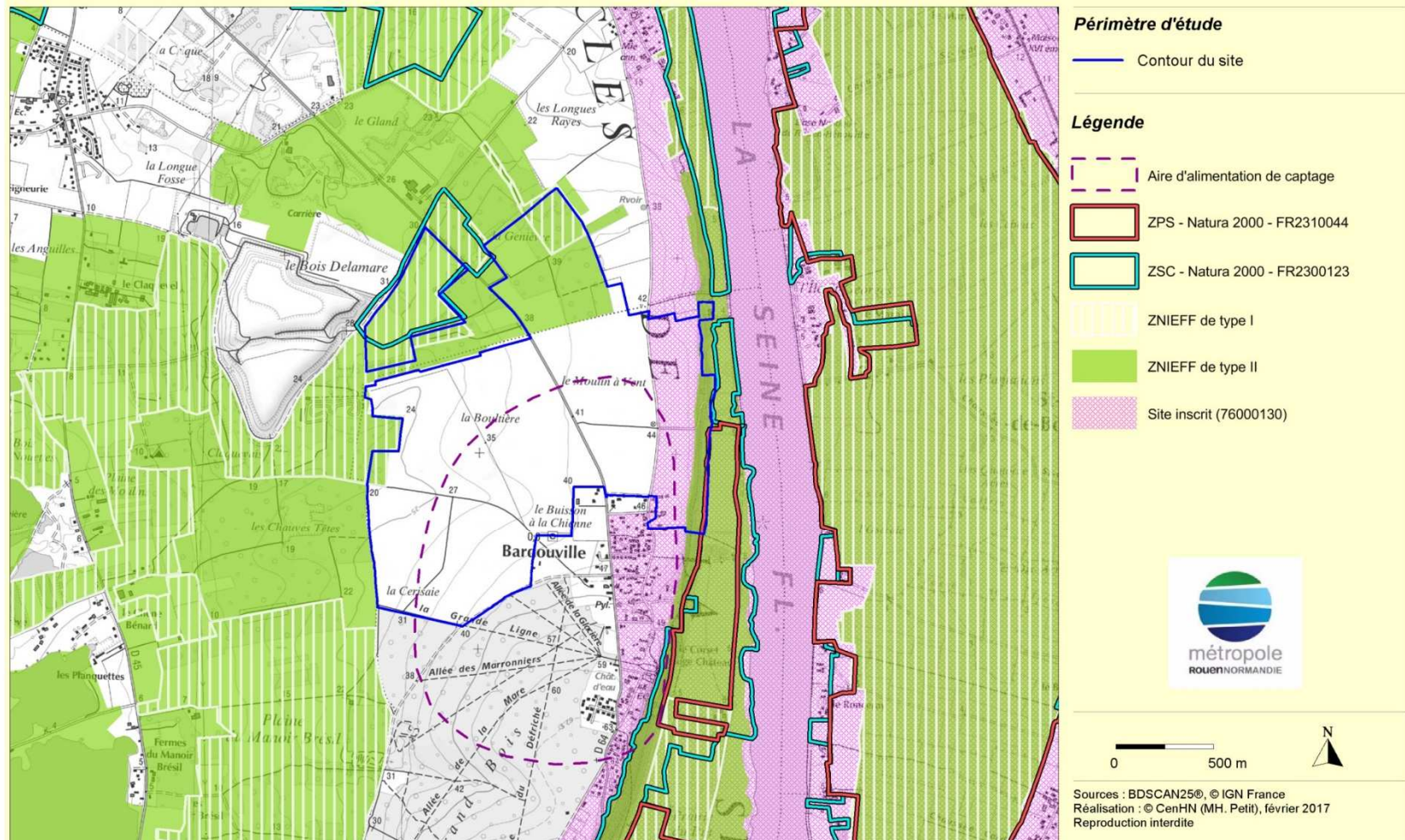
Présentation du site des Terres du Moulin à Vent

- **Localisation :**
Vallée de la Seine,
deux communes :
Anneville-
Ambourville et de
Bardouville
- **Surface du site :**
238,77 ha

Mesures de protection et inventaires

Site des Terres du Moulin à Vent

Communes de Bardouville et Anneville-Ambourville, Département de la Seine-Maritime (76)



Les objectifs de la restauration du site

- protéger la ressource en eau
- protéger et restaurer des habitats naturels silicicoles
- maintenir et/ou développer une activité agricole,
- gérer durablement les espaces boisés
- mettre en valeur le paysage remarquable du site

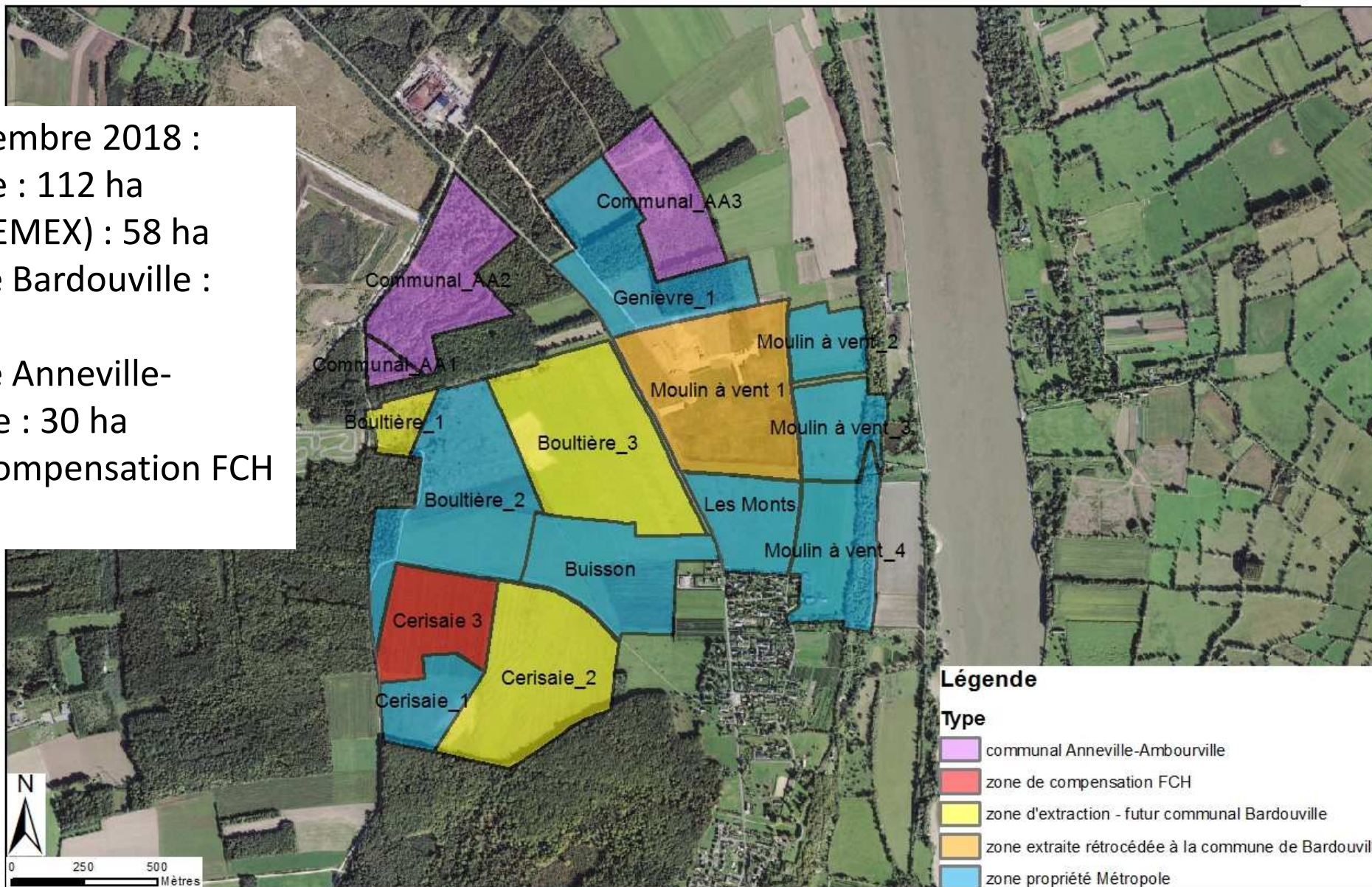


Présentation du site : maîtrise foncière

Terre du Moulin à Vent - Maîtrise foncière

Au 1^{er} septembre 2018 :

- Métropole : 112 ha
- Carrier (CEMEX) : 58 ha
- Commune Bardouville : 27 ha
- Commune Anneville-Ambourville : 30 ha
- Zone de compensation FCH 12 ha





Les étapes de la restauration écologique du site

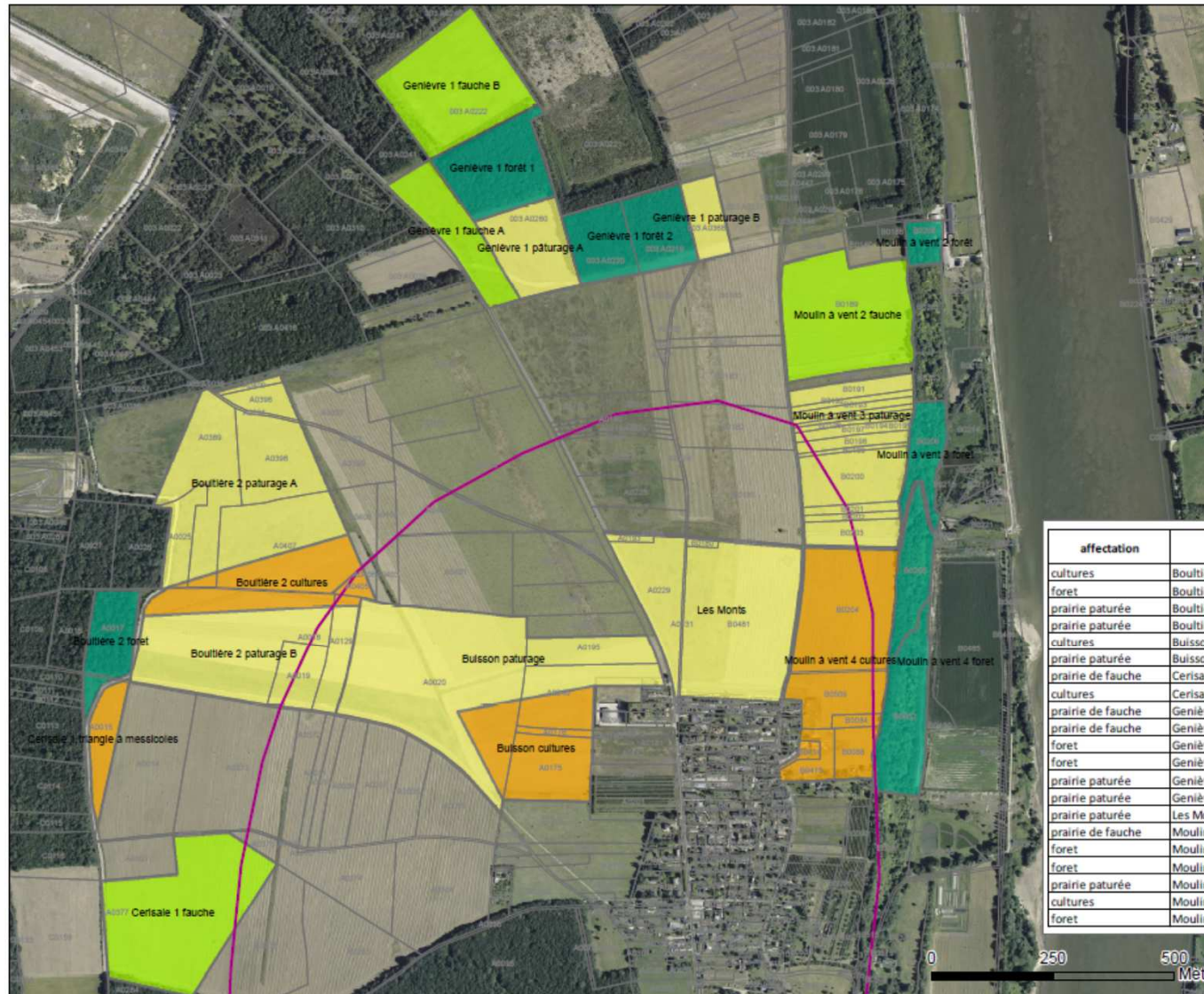
Actions déjà engagées depuis 2015 :

- Acquisition foncière de 102 ha par la Métropole auprès de la SAFER,
- Conventions avec les deux communes et la SAFER,
- Mise en place des instances de gouvernance du projet (COPIL/COTECH)
- Plusieurs appels à candidatures lancés auprès de la profession agricole pour la mise à disposition des terrains gérés par la Métropole :
 - Cahier de charges strict pour chacune des parcelles agricoles sur les pratiques agricoles autorisées (protection de la ressource et biodiversité)
 - Choix d'attribution des parcelles lors de réunions de la commission d'attribution des parcelles agricoles (CAPA) associant CA76, ABN, SAFER, élus MRN, PNR et DRAAF : 5 agriculteurs attributaires à ce jour
 - Signature de conventions de mises à disposition, à titre gracieux, auprès des agriculteurs retenus, pour une durée de 5 ans à compter de 2018

Exemple du 1^{er} appel à candidature pour les parcelles agricoles

En parallèle,
Réalisation des
travaux
d'aménagement
des parcelles
mises à la
disposition des
agriculteurs :
clôture, portail,
bétail, etc...

Zonage secteurs



Légende

-  AAC_Bardouville
-  cadastre parcelles
- affectatio**
-  cultures
-  forêt
-  prairie de fauche
-  prairie pâturée

affectation	lot	surface (m ²)	périmètre (m)
cultures	Boultière 2 cultures	44823	1114
forêt	Boultière 2 forêt	19877	706
prairie pâturée	Boultière 2 pâturage A	108891	1395
prairie pâturée	Boultière 2 pâturage B	80480	1242
cultures	Buisson cultures	49080	906
prairie pâturée	Buisson pâturage	122034	2066
prairie de fauche	Cerisaie 1 fauche	74903	1167
cultures	Cerisaie 1 triangle à messicoles	12230	666
prairie de fauche	Genièvre 1 fauche A	26461	849
prairie de fauche	Genièvre 1 fauche B	55806	950
forêt	Genièvre 1 forêt 1	34576	800
forêt	Genièvre 1 forêt 2	39001	812
prairie pâturée	Genièvre 1 pâturage A	28148	681
prairie pâturée	Genièvre 1 pâturage B	12199	480
prairie pâturée	Les Monts	101519	1344
prairie de fauche	Moulin à vent 2 fauche	62360	1029
forêt	Moulin à vent 2 forêt	6610	325
forêt	Moulin à vent 3 forêt	15110	917
prairie pâturée	Moulin à vent 3 pâturage	76068	1138
cultures	Moulin à vent 4 cultures	89838	1416
forêt	Moulin à vent 4 forêt	48799	1407



Les étapes de la restauration écologique du site

Actions déjà engagées depuis 2015

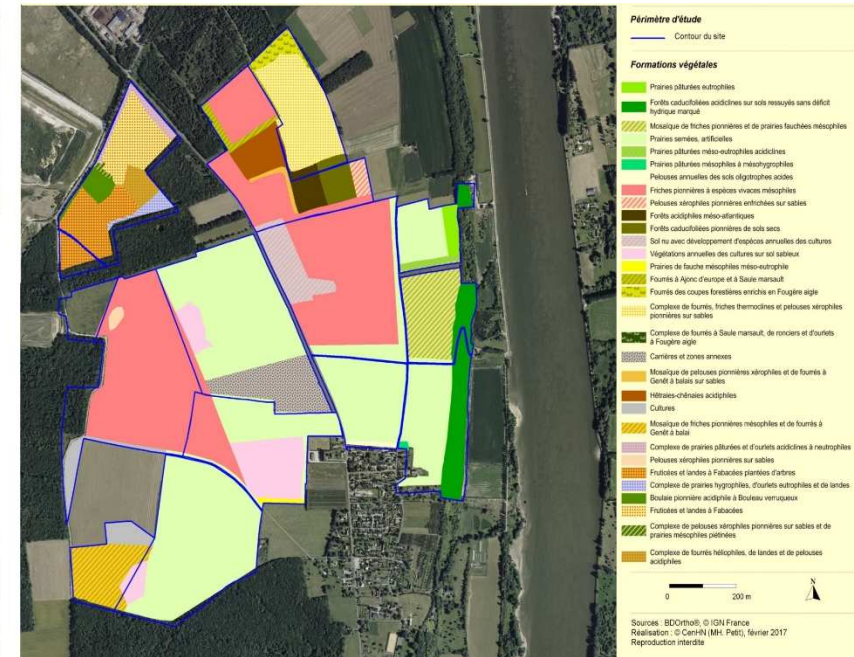
- Inventaires faune/flore réalisés par le CBNBI et le CENNS (prestation) en 2016/2017 : état initial écologique du site, actualisant et complétant les données naturalistes antérieures
- Elaboration par le CENNS (prestation) en 2017 du 1^{er} plan de gestion du site, avec une large concertation au sein du Comité technique du site des terres du Moulin à Vent

PLAN DE GESTION

Les Terres du Moulin à Vent
Anneville-Ambourville et Bardouville (76)



Cartographie des habitats naturels



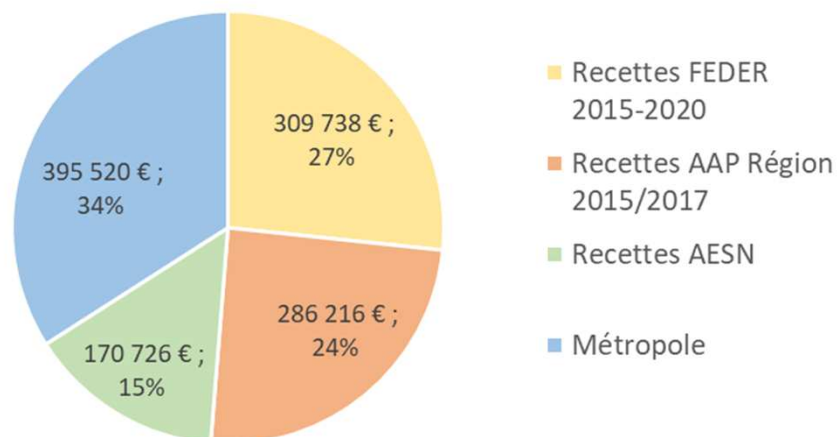
La patrimonialité du site

21 espèces remarquables dont 10 protégées

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HN	Liste rouge	Intérêt en raison de :			protection
					sa menace	sa rareté	son caractère typique	
FLORE	<i>Aira caryophylla subsp. multiculmis</i>	Canche à tiges nombreuses	RR ?	DD		X	X	
	<i>Anthemis arvensis</i>	Camomille des champs	R	NT		X	X	
	<i>Centaurea cyanus</i>	Bleuet	PC	NT			X	
	<i>Orobanche minor</i>	Orobanche à petites fleurs	AR	LC		X		
	<i>Scleranthus annuus</i>	Gnavelle annuelle	R	NT		X	X	
	<i>Orobanche rapum-genistae</i>	Orobanche du genêt	R	EN	X	X	X	
	<i>Trifolium striatum</i>	Trèfle strié	R	LC		X	X	
MAMMIFERES	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	AR	VU	X	X		oui
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	PC	VU	X			oui
OISEAUX	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	R	EN	X	X	X	oui
	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	AR	VU	X	X	X	oui
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard saint-martin	AR	NT	X	X		oui
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	AR	NT	X	X		oui
	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	C	LC*			X	oui
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	PC	NT	X		X	oui
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	C	LC			X	oui
AMPHIBIENS	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	RR	VU	X	X	X	oui
RHOPALOCERES	<i>Melitaea cinxia</i>	La Mélitée du Plantain	AR	NT	X		X	
ORTHOPTERES	<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	C	LC			X	
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	AC	LC			X	
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	AR	LC		X	X	

Le plan de financement prévisionnel 2016 – 2020 (dépenses d'investissements)

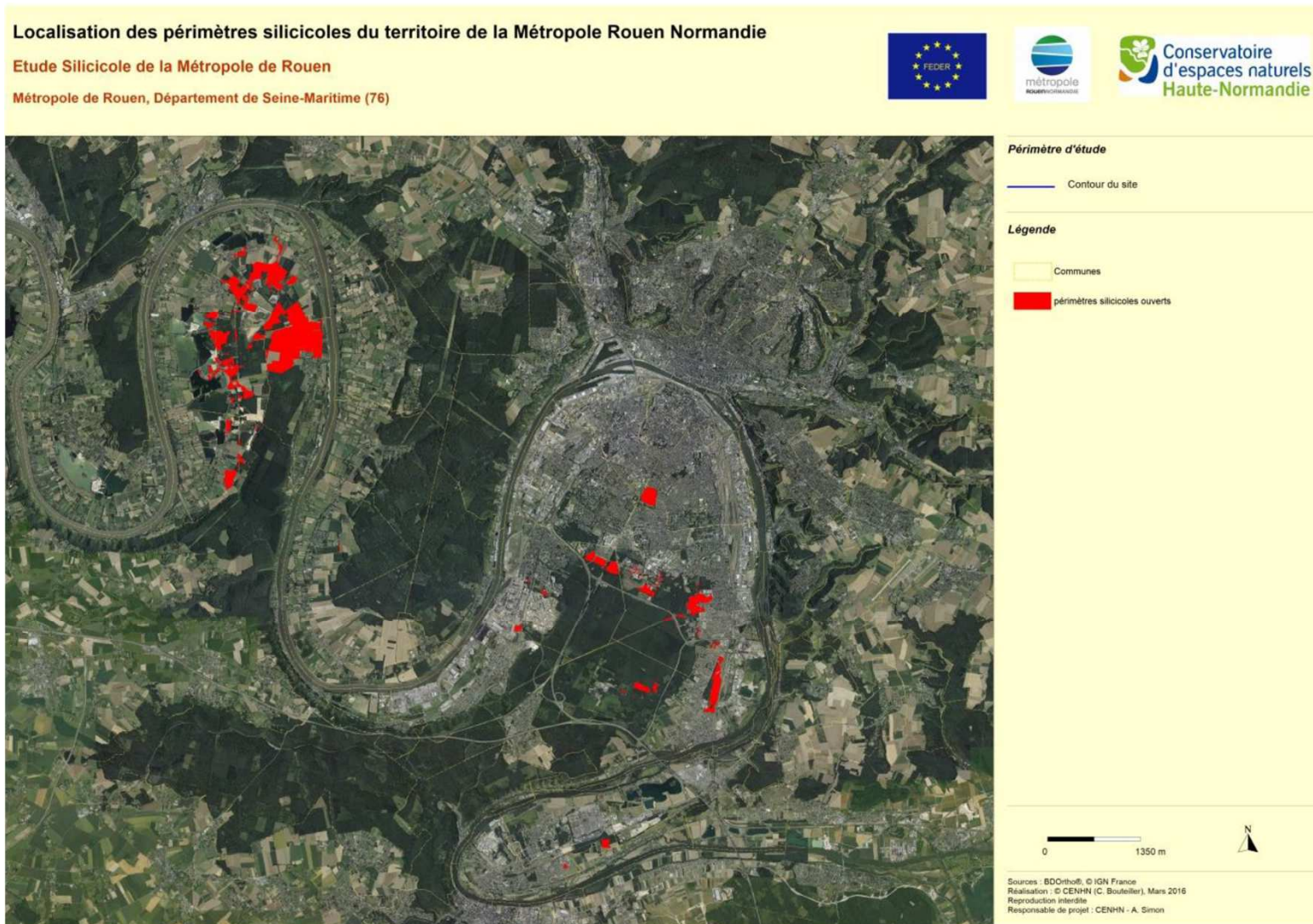
Terres du Moulin à Vent	TOTAL	Recettes FEDER	Recettes AAP	Recettes AESN	Métropole
Etude sur les milieux silicicoles	90 000 €	35 100 €	25 200 €	- €	29 700 €
Acquisition foncière	674 200 €	262 938 €	188 776 €	129 446 €	93 040 €
Elaboration du plan de gestion	30 000 €	11 700 €	8 400 €	- €	9 900 €
Travaux d'aménagement (clôtures, parc de contention...)	275 000 €	- €	51 800 €	26 400 €	196 800 €
Plantation de haies, arbres isolés	93 000 €	- €	12 040 €	14 880 €	66 080 €
TOTAL	1 162 200 €	309 738 €	286 216 €	170 726 €	395 520 €



Les Terres du Moulin à Vent, site naturel de compensation ?

**Une relation étroite
établie entre la
Métropole et la DREAL
sur ce dossier depuis
2016**

- Dès le lancement de l'étude silicicole
- Dans la constitution du projet sur les Terres du Moulin à Vent





Les Terres du Moulin à Vent, site naturel de compensation ?

Adoption de la loi biodiversité du 8 août 2016 :

- Courrier adressé le 10 octobre 2016 par la Métropole à la DREAL pour une demande de classement du site des Terres du Moulin à Vent au titre de **Site naturel de compensation**

Principe de compensation par « **anticipation** » à la mise en place de mesures ERC à venir, et par « **additionnalité** » à la compensation de l'autorisation préfectorale accordée au carrier.

- 1^{ère} réponse favorable de la DREAL le 3 février 2017, rappelant les conditions à respecter, dans l'attente du décret d'application relatif à l'agrément des sites naturels de compensation, décret paru le 28 février 2017

Travail de concertation en cours (réunion le 18/10/2018) sur la notion des « **Unités de compensation** » qui seront proposées pour ce site



Contacts :

Direction Adjointe à l'Environnement

Guillaume Fresnel : 02 35 52 68 12

guillaume.fresnel@metropole.rouen.normandie.fr

Audrey Bargé : 02 35 52 95 37

audrey.barge@metropole.rouen.normandie.fr